OBJET : Information.
Arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 11/09/2026 réformant les comptes 2005 de la Zone de Police.

COMMUNE DE Bernissart
Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 10 novembre 2026

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G., Echevins

SAVINI A.M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., Conseillers
BILOUET V., Directrice Générale

Arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 11 septembre 2026 réformant les comptes annuels 2025 de la zone de Police Bernissart-Péruwelz

Par son arrêté du 11 septembre 2026, le Gouverneur de la Province de Hainaut porte à la connaissance des conseillers communaux sa décision de réformer les comptes annuels 2025 de la Zone de Police de Bernissart-Péruwelz, approuvés par le Conseil de Police en date du 03 mars 2026.

La réformation consiste en une diminution du résultat comptable ordinaire, 362.094,45€ en lieu et place du montant arrêté par le Conseil de Police en sa séance du 03 mars 2026 de 560.101,98€.

Cette diminution consiste donc en un montant de 198.007,53€ qui constitue en la recette revendiquée par la Zone de Police depuis 2019 à l'État belge dans le cadre du contentieux du 13ème mois.

A noter que le Collège de Police, en sa séance du 19 octobre 2026, a introduit un recours auprès du Ministre de l'Intérieur contre cet Arrêté de réformation.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,
Véronique BILOUET

Le Bourgmestre ,
Roger VANDERSTRAETEN

Administration Communale de BERNISSART (Ht) - L'UNION FAIT LA FORCE

Wallonie picarde
acteur de l'eurométropole lille kortrijk tournai